PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 19 mars 2015*

Date de convocation du conseil municipal *: le 9 mars 2015.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC, Geneviève CASTEX, Martine GIULIANI, Jacques RIZZO, Jocelyn CIMBER.*

ABSENTS *: Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Carine RIBEIRO-SAND, Virginie CAZAUX, Jean-Pierre PAVAN.*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ASSISTANCE ET L'OPTIMISATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE (9/2015)

Des discussions menées entre la Communauté d'Agglomération du Muretain et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'assistance dans le renouvellement et l'optimisation des contrats d'assurance, tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer et leurs établissements publics locaux, permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

Le conseil municipal après délibération autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes et accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'assistance dans le renouvellement et l'optimisation des contrats d'assurance.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme

II. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE (10/2015)

Arrivée de Virginie CAZAUX à 20h50.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain, compétente en matière d'enfance, petite enfance et parentalité, doit établir un diagnostic quantitatif et qualitatif sur les offres de service proposés et leur adéquation à l'évolution du territoire, ce conformément aux enjeux de renouvellement du contrat Enfance Jeunesse préconisés par la CAF, considérant que les communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain, compétente en matière de jeunesse doivent elles aussi fournir les éléments d'un diagnostic sur l'offre proposée et l'éventuelle mise en œuvre d'un Projet Educatif de territoire : il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'harmoniser la réflexion sur les sujets traités.

Arrivée de Jean-Pierre PAVAN à 20h55.

Ce diagnostic a été évalué à 3240 € TTC. Martine GIULIANI demande qui est receveur de cette étude. Monsieur le maire répond que la CAF est destinataire et ce diagnostic est nécessaire afin de continuer à percevoir l'enveloppe financière allouée à la commune dans le cadre de la mise en œuvre du fond d'amorçage des rythmes scolaires.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics.

Le conseil municipal après délibération autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes et accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

III. REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIEES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « VOIRIE » - RAPPORT DE LA CLECT DU 12 JANVIER 2015 (11/2015)

Monsieur le Maire rappelle les règles validées lors du transfert de la compétence « voirie » à la CAM au 1er mai 2010

- évaluation des charges transférées sur la base des dépenses nettes réelles réalisées sur la période ;

- fixation du droit de tirage voirie travaux neufs pour la période à venir ;
- libre choix du financement (autofinancement ou emprunt) révisable sur chaque période avec un minima de 50% d'autofinancement ;
- validation des AC voirie pour la période considérée.

L'évolution des besoins des communes a conduit à proposer au Conseil Communautaire de la CAM de nouvelles modalités financières d'exercice de la compétence « voirie » à compter de 2015.

1 – Propositions

→ Principe d'une période CLECT sur l'année calendaire, afin de faciliter l'élaboration des budgets des communes membres et de la CAM.

→ Bonification des AC des communes en situation financière tendue par réduction des droits de tirage « voirie ».

→ Principe d'impacter le droit de tirage futur du fonds de concours si celui-ci ne dépasse pas **30 000 €.**

2 - Le droit de tirage de la commune pour l'année 2015 (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015)

COMMUNE	D.T. 2015 TVX NEUFS	AUTO FI	EMPRUNT	AC 2015
SAINT CLAR DE RIVIERE	50 000	100%	0%	- 159 638

Pour 2015, la commune est redevable d'un fond de concours d'un montant de 19 115 €.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouvelles modalités d'exercice de la Compétence « Voirie » et approuve le rapport de la CLECT du 12 janvier 2015.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

IV. SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS STRUCTURANTS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (12/2015)

Lors de la commission ressources qui s'est tenue le 13 janvier 2015 à l'Hôtel communautaire, les fonds de concours structurants ont été évoqués. C'est dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale et de soutien aux aménagements structurants que la Communauté d'Agglomération du Muretain a mis en place un mécanisme de fonds de concours à destination de ses communes

membres pour la réalisation de projets dont le rayonnement valorise l'ensemble du territoire de la CAM.
Les opérations susceptibles d'être éligibles au Fonds de concours structurants sont :

- Les projets relevant d'une valorisation du patrimoine,
- Les projets générateurs d'impact positif pour la CAM (amélioration du bâti, atténuation de la charge énergétique des bâtiments),
- L'implantation de conteneurs enterrés,
- Les projets communaux à vocation de centralité principale ou secondaire.

Afin de pouvoir solliciter ces fonds de concours structurants, les travaux devront être achevés.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de présenter les dossiers suivants :

- Installation d'une chaufferie à granulés bois au sein du groupe scolaire ZAMOYSKI
- Agrandissement du groupe scolaire ZAMOYSKI
- Urbanisation du centre bourg.

Vu la proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les fonds de concours structurants pour les dossiers ci-dessus énoncés.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

V. SIVOM DE LA SAUDRUNE

1 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ENERGIE – AVENANTS 1 ET 2 (13/2015)

Monsieur le Maire indique que la commune, par délibération n°37/2014, a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture énergie proposé par le SIVOM de la Saudrune.

Il présente aux membres du conseil pour approbation les avenants 1 et 2.

L'avenant 1 a pour objet le retrait de la commune de LAMASQUERE et l'intégration de la commune de LABASTIDETTE.

L'avenant 2 quant à lui, a pour objet l'intégration de la Communauté de Communes Axe Sud et la modification de l'article 8 « modalités financières liées au fonctionnement ».

Après lecture des avenants et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant 1 et l'avenant 2 à la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations liées à la fourniture d'énergie du SIVOM de la Saudrune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

2 - MARCHE DE FOURNITURE D'ENERGIE EN GROUPEMENT DE COMMANDE - DESIGNATION D'UN ELU POUR ASSISTER AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRE (14/2015)

Monsieur le Maire indique la nécessaire désignation d'un élu afin de pouvoir assister aux commissions d'appels d'offres concernant le marché de fourniture d'énergie en groupement de commande.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de recueillir une candidature.
Madame Annie SUD propose d'assister aux commissions d'appel d'offre.

Monsieur le Maire désigne ainsi Madame Annie SUD afin d'assister aux commissions d'appel d'offre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette désignation.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 (15/2015)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération du 22 septembre 2014, le Comité Syndical a délibéré et approuvé le rapport d'activité du SIVOM de la Saudrune de l'année 2013. Conformément à l'article L.1411.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat doivent présenter ce rapport à leur conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Monsieur le Maire donne lecture du bilan d'activité 2013.

Après lecture et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'activité 2013 du SIVOM de la Saudrune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

VI. S.I.A.H.

1 - MODIFICATION DES STATUTS (16/2015)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la modification de l'article 6 des statuts du SIAH, pour pouvoir rendre possible l'élection de membres du bureau.

Après lecture et discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées à l'article 6 des statuts du Syndicat visant à rendre possible l'élection de membres du bureau.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

2 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 (17/2015)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAH a fait parvenir le rapport d'activité 2013. Monsieur le Maire donne lecture du dit rapport et procède à l'examen de son contenu.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2013.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

VII. CENTRE DE GESTION : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE (18/2015)

La précédente convention d'adhésion au service retraite se termine le 31 décembre 2014. Aussi, le Centre de Gestion propose le renouvellement de la convention d'adhésion pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service retraite selon la formule n° 2, soit la réalisation des dossiers basée sur une tarification à l'acte.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service retraite du centre de gestion selon la formule n° 2.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

VIII. ACQUISITION DE LA PARCELLE A 309 (19/2015)

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée A 309 appartenant au Conseil Général de la Haute Garonne d'une superficie de 3 093 m² situé au lieu dit « BET SOULEIL ». Monsieur le Maire indique que le prix est de 1 € symbolique.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée A 309 au prix de 1 € symbolique.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

IX. ACQUISITION DE LA PARCELLE C 2185 (20/2015)

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée C 2185 appartenant à Monsieur Jean Patrick ESTEBAN d'une superficie de 35 m². Monsieur le Maire indique que le prix est de 1 € symbolique. Cette acquisition est nécessaire afin de faire passer un tuyau qui permettra l'assainissement collectif chemin des Peyrous.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée C 2185 au prix de 1 € symbolique.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

X. S.D.E.H.G.

1 - ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DES ACACIAS (21/2015)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 20 octobre 2014 concernant l'éclairage public de la nouvelle voie « Impasse des Acacias », le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération.

La part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) est de 13 353 €.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant Projet Sommaire et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

2 - RAPPORT D'ACTIVITE 2013 (22/2015)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles R2313-1 et suivants du même code, le SDEHG a fait parvenir le rapport d'activité 2013.

Monsieur le Maire donne lecture du dit rapport et procède à l'examen de son contenu.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2013.

Loïc MAHE demande ce que la commune pourrait envisager en termes d'économie d'énergie. Monsieur le maire évoque la possibilité d'installer de nouvelles ampoules ou d'équiper les candélabres d'horloges astronomiques. Andrée CARDONA évoque, quant à elle, l'installation de radars.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

XI. AFSEP : DEMANDE DE SUBVENTION (23/2015)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention qu'il a reçu, provenant de l'AFSEP : Association Française des Sclérosés en plaques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à cette association car elle est extérieure à la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

XII. ACTUALISATION LOYER SALON DE COIFFURE (24/2015)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2014 qui s'élève à 1 627.75.

De 448.70 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 447.12 € pour la période du 01 mai 2015 au 30 avril 2016.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

XIII. ACTUALISATION LOYER BOUCHERIE (25/2015)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2014 qui s'élève à 1 627.75.

De 454.74 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 453.14 € pour la période du 01 avril 2015 au 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
CIMBER	Jocelyn
MAHE	Loïc
RIZZO	Jacques
CASTEX	Geneviève
TROUGNAC	Barbara
GIULIANI	Martine
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
CAZAUX	Virginie

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Elections : le planning de permanence des élus est finalisé.

2 – Requêtes d'administrés présentées par Virginie CAZAUX :

- Un administré l'a interpelé concernant l'imposition des parcelles non constructibles (5€/m²). Monsieur le Maire indique que la commune n'appliquera pas cet impôt.
- Un administré l'a interrogé sur le tarif du raccordement à l'assainissement d'une maison neuve. Monsieur le maire indique que la SIVIOM de la Saudrune détermine les tarifs de raccordement des maisons à l'assainissement autonome et qu'il conviendrait que cet administré se renseigne auprès du syndicat.

Départ d'Andrée CARDONA à 21h55.

3 – Loïc MAHE évoque plusieurs sujets :

- Il demande la date du prochain conseil municipal. Le conseil est fixé le 9/04/2015 à 20h30.
- Il est actuellement en train d'élaborer le plan à l'échelle de la mairie.
- Il attend toujours l'appel de l'entreprise BEEI pour le câblage réseau de l'école.
- Il indique que la CAM met en place une solution de sauvegarde externalisé commune.
- Impression école : il demande si la mairie peut prendre en charge un jeu de cartouche par an pour l'impression des documents N et B et couleurs de l'école.

4 – Jérôme PACHECO donne lecture de diverses requêtes concernant le groupe scolaire :

- Il relaie la plainte de plusieurs parents concernant les diverses pannes de chauffage. Jean-Pierre PAVAN indique qu'il s'agissait de réglages et d'ajustements. L'entreprise TPF a été sollicitée à plusieurs reprises pour des problèmes très techniques.
- Il donne lecture des questions des enfants et demande à Monsieur le maire s'il peut recevoir les enfants en mairie afin d'évoquer ensemble ces divers points.
- Il donne également lecture des requêtes émanant du corps enseignant.

5 – Groupe scolaire :

- se pose toujours le problème de nettoyage des toilettes notamment côté maternelle. Un passage reste insuffisant. Madame ROSELLO et Madame DESMAISON devront se mettre en relation afin d'envisager une solution. Des dévidoirs papiers toilettes ont été installés. D
- d'autre part, le carrelage glisse devant l'école : 2 accidents sont actuellement à déplorer. Il est envisagé l'installation de bandes rugueuses ou de peinture spéciale.

6 – S.I.A.S. : Barbara TROUGNAC indique que le tarif par administré passe de 1.80 € à 1.85 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
RIZZO	Jacques	
PACHECO	Jérôme	
CASTEX	Geneviève	
CIMBER	Jocelyn	
TROUGNAC	Barbara	